

CHOIX DE DATE

En cas de tenue du salon sur deux jours en extérieur, l'association souhaite :	
- avoir un stand si possible vendredi 10 septembre	
- avoir un stand si possible samedi 11 septembre COMPLET	COMPLET
- avoir un stand le 10 ou le 11 septembre (peu importe la date)	
- maintenir uniquement l'inscription dans l'annuaire	
En cas d'annulation d'AGORA, l'inscription dans l'annuaire sera maintenue.	

FACTURATION (entourer le montant correspondant à votre situation et le mode de paiement)

Association adhérente à la Maam (à jour de cotisation 2021)	20,00 €
Association non adhérente à la Maam	40,00 €
Chèque à l'ordre de la Maam OU	Virement au Crédit Agricole Brie Picardie: IBAN (BIC) / FR76 1870 6000 0097 5306 3237 034 (AGRIFRPP887)
Adresse postale de facturation (facture envoyée à l'issue de la manifestation):	

En signant ce bulletin, l'association exposante s'engage à respecter le règlement Agora qui lui sera communiqué lors de la réunion du lundi 30 août 2021 à 18h à l'Espace Dewailly.

Nom et prénom, date et signature